

La procédure Voile Québec ci-dessous est une procédure simplifiée. Seuls les instructeurs actifs peuvent bénéficier de cette procédure. Pour être considéré comme actif, l'instructeur doit avoir donné au moins un stage dans l'année et avoir payé sa cotisation annuelle à Voile Canada

Item de VC	Objectifs	Procédure Voile Québec	Fréquence	Contrôle
Aptitudes sur l'eau	Évaluer les capacités physiques	- Certificat médical d'un médecin désigné de Transports Canada - ou une attestation de capacité physique complétée par un IE ou un instructeur avancé (seulement pour instructeur IVQ ou élémentaire sans vie à bord)	5 ans	Envoyer le certificat médical ou l'attestation à formation@voile.qc.ca
Règles de route	Évaluer les connaissances de règles de route	- Discussions et échanges sur le RSLA+Balisage lors du congrès - Quizz sur les règles de route	5 ans	Obtention de la note de passage (90%) ou reprise du quizz
Présenter topo sur un des éléments de contenu du brevet du plus haut niveau détenu par l'instructeur	Évaluer, développer et homogénéiser les aptitudes pédagogiques des instructeurs	Atelier pédago au Congrès ou lors de soirées pédago : en petits groupes d'instructeurs + 1 IE. Chaque instructeur présente un topo qui sera discuté en groupe. Favorise le partage de connaissances et d'idées entre instructeurs, favorise l'échange via les rétroactions. L'IE est là pour évaluer officiellement la qualité du topo.	3 fois au 5 ans	Envoyer l'attestation de réussite complétée par l'IE à formation@voile.qc.ca
Présentation de topos techniques	Évaluer, développer et homogénéiser les connaissances techniques des instructeurs	- Conférences plus techniques, plus complexes et creusées présentées lors du congrès afin d'améliorer le niveau techniques de chacun. - Quizz pour s'assurer que l'écoute de chacun a été active	3 fois au 5 ans	Obtention de la note de passage ou préparation d'une conférence technique pour le congrès suivant